Niveau(x) d'enseignement : [illegible] Numéro ISN : 5431
Centre d'intérêt : [illegible]

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Rapport annuel 1985-1986 / la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. -- Sainte-Foy : La Fédération, 1986.
10 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la case : Code : 1449 ; dossier : 1/1/47

Descripteur(s) : Commission scolaire ; Rapport annuel

Le rapport annuel 1985-1986 de la FCSCQ rend compte des priorités d'action déterminées pour cette année, à savoir la qualité de l'éducation, le financement des commissions scolaires, les négociations 1985-1986 et le suivi au projet de restructuration scolaire. En outre, la Fédération rend compte de ses activités dans le cadre des services aux commissions scolaires : interprétation et application des conventions collectives, règlement et arbitrage des griefs, opinions et consultations juridiques, contrat collectif d'assurances, élaboration du contrat-type et du manuel de gestion pour le transport scolaire, etc. A ces actions se sont ajoutées d'autres interventions ponctuelles dans des dossiers comme le droit d'auteur, la condition féminine, l'éducation des adultes, l'adaptation scolaire, la formation professionnelle des jeunes, les services complémentaires aux élèves, la formation à distance, les brigades scolaires et le développement sportif de base.

Type de document

Rapport annuel 1985-1986

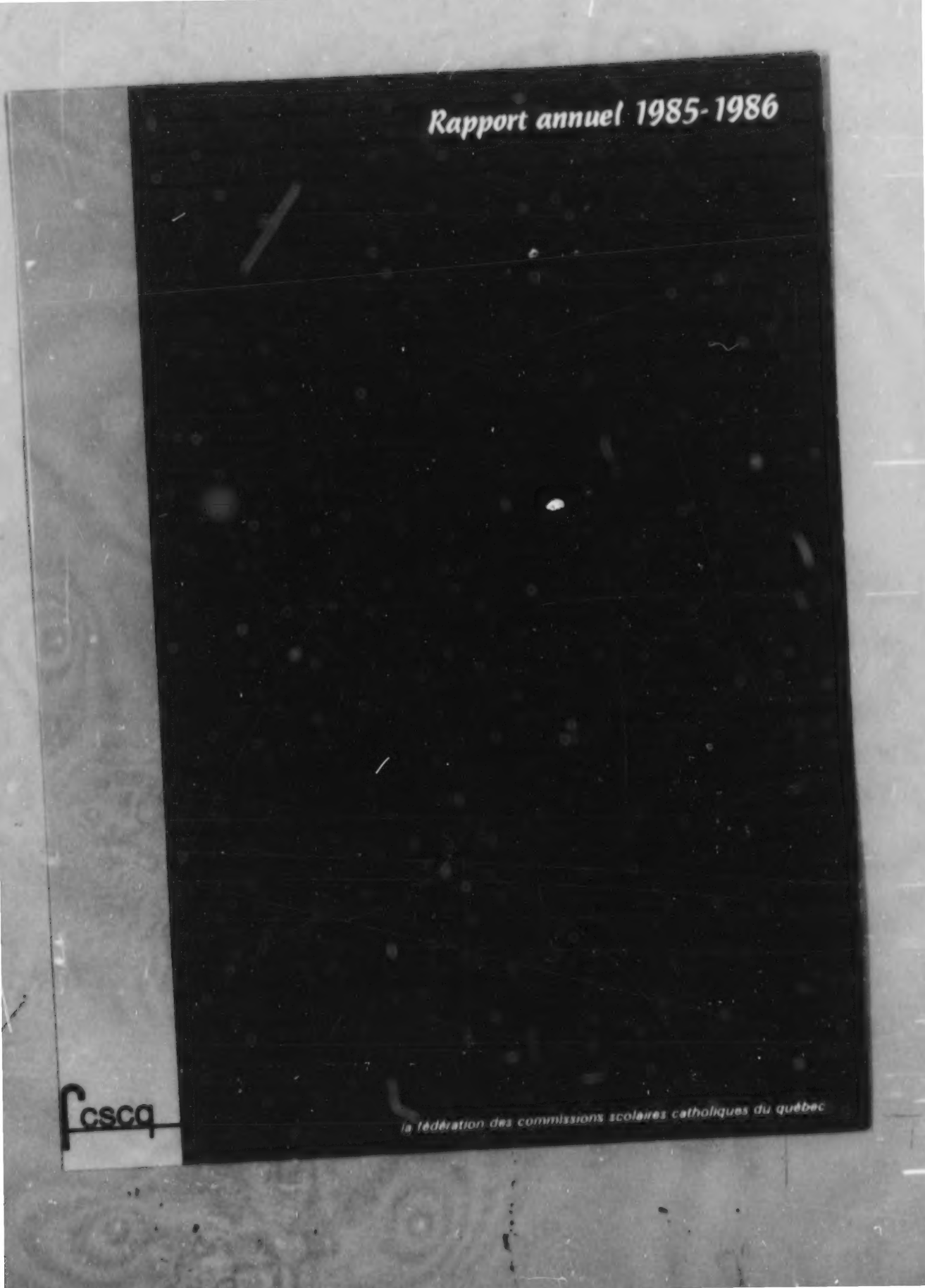

fcsc q

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

9431

Sommaire

Le message du président 3

Le rapport du directeur général 6

Les instances politiques de la FCSCQ 8

Les priorités d'action 1985-1986 de la Fédération 11

La qualité de l'éducation 11
Le financement des commissions scolaires 12
Les négociations 1985-1988 13
La restructuration scolaire 14

Les services aux commissions scolaires 15

Les relations du travail 15
L'information aux commissions scolaires 17
Les affaires d'ordre juridique 19
La Gestion des équipements des commissions scolaires (GESDICS) 30
La GRICS 30
Le contrat collectif d'assurances 31
Le droit d'auteur 31
Le transport scolaire 32
La condition féminine 32
Le mandat des syndicalistes 33
L'éducation des adultes 33
L'négociation scolaire 33
La formation professionnelle 33
Les services complémentaires aux élèves 34
La sécurité routière en milieu scolaire 34
Le développement spécial de base 34
Les régions 35

L'administration de la Fédération 35

L'état des revenus et des dépenses 35
La gestion du personnel 36

Annexe I — Le conseil d'administration de la FCSCQ 36
Annexe II — Les coordonnateurs régionaux 37
Annexe III — Les comités et les groupes de travail 37
Annexe IV — Les contacts et les rencontres de la FCSCQ 40
Annexe V — Liste de quelques mémoires et avis de la FCSCQ 40
Annexe VI — Le personnel de la FCSCQ couvert III

Document 1443
Dossier 11-81
Mai 1986

Dépôt légal — 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Votre Fédération

Depuis 1947, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), à titre d'organisme de services et de représentation, est l'outil indispensable des commissions scolaires, mais aussi de l'ensemble des citoyens du Québec pour intervenir de façon concertée sur la quantité et la qualité des services éducatifs dispensés à plus d'un million d'usagers du système scolaire public québécois.

La très large représentativité de la Fédération et la pertinence de ses interventions valent aux commissions scolaires d'être reconnues non seulement comme des leaders en éducation, mais aussi comme une force sur qui la société québécoise peut et doit compter pour son développement.

Concrètement, les actions de la Fédération se manifestent par des représentations auprès des organismes et des différents ministères dont les secteurs d'intervention touchent les activités des commissions scolaires. Ces actions se sont d'ailleurs multipliées depuis la fin des années 70 à la suite des nombreuses tentatives pour diminuer le pouvoir des commissions scolaires et par le fait même l'emprise démocratique des citoyens sur leur système d'éducation. La FCSCQ dispense aussi de nombreux services d'ordre professionnel aux commissions scolaires qui prennent la forme de milliers d'interventions directes chaque année.

Le message du président

UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET DE RÉALISATIONS

Au cours des trois dernières années, l'assemblée générale a décidé d'axer les énergies de la Fédération et avec clairvoyance d'ailleurs, sur quatre dossiers vitaux pour le devenir de nos commissions : l'amélioration de la qualité de l'éducation, un financement visant à responsabiliser davantage les administrateurs scolaires, une implication plus étroite des commissions scolaires dans l'élaboration des conditions de travail de leur personnel et le dossier aux multiples rebondissements de la restructuration scolaire.

C'est une vérité de La Palice de dire que ces dossiers majeurs constituent la pierre angulaire d'une plus grande responsabilisation des commissions scolaires comme gouvernements locaux. L'exercice se terminant le 1er avril 1985 au 31 mars 1986, nous aura permis, en effet, de consolider ces dossiers et même de réaliser des pas de géant dans le cas de la qualité de l'éducation, avec l'organisation des États généraux. Le même phénomène s'est produit dans le dossier du financement des commissions scolaires avec l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation des ressources qui répond globalement aux demandes des administrateurs scolaires. Quant à la négociation et à la restructuration scolaire il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. Comme on peut le voir, c'est une accalmie toute relative qui a connu le réseau scolaire au cours de la dernière année.

Un leadership remarqué

Forum sans précédent dans l'histoire de l'éducation au Québec, les commissions scolaires peuvent s'enorgueillir d'avoir été non seulement les initiatrices des États généraux, mais aussi d'avoir assumé le leadership de l'organisation de cet événement exceptionnel qui a attiré l'attention de tout le Québec au-delà du mois d'avril.

Chacun d'entre nous a été amené de près à cette vaste consultation en sensibilisant dans ces milieux respectifs une réflexion collective sur l'éducation qui n'a jamais eu son égal dans aucun autre secteur d'activités. De plus, nous avons réussi à faire en sorte que tous les intervenants du monde scolaire, parents, étudiants, enseignants, commissaires d'écoles, directeurs généraux, directeurs d'école, cadres scolaires et représentants du ministère de l'Éducation, prennent l'habitude de se parler et de travailler en concertation pour cette cause commune qui nous est si chère, l'éducation, notre seule et unique raison d'être. Il nous faut maintenant continuer à assumer ce leadership en faisant en sorte de conserver ces acquis qui sont inscrits en lettres d'or au tableau d'honneur des commissions scolaires et dont nous pouvons et devons être fiers.

Un financement à la hauteur de nos responsabilités

Loin de mettre tous nos œufs dans le même panier, la Fédération a aussi poursuivi sa démarche de concertation avec ses partenaires du réseau pour élaborer un nouveau modèle d'allocation des ressources. Notre objectif de redistribuer plus équitablement les deniers publics mis à la disposition du secteur de l'éducation sera véritablement atteint le 1er juillet prochain avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle. Il vient mettre fin à des distorsions flagrantes dans ce domaine fréquemment dénoncées par les commissions scolaires.

Toutefois, tout n'est pas gagné puisqu'il nous reste à concentrer nos efforts, au cours des prochains mois, sur la politique de financement. À cet effet, un comité conjoint composé de représentants du ministère de l'Éducation et du réseau scolaire travaille depuis l'automne dernier à son élaboration. Il s'est fixé comme objectif l'exercice financier 1987-1988. Votre organisme provincial sera très actif dans ce dossier cruciale cette année.

Une implication accrue

Au chapitre des réalisations, je me dois aussi de souligner le travail que nous avons fait pour impliquer et soutenir encore plus que dans le passé, les commissions scolaires dans la préparation et le déroulement de la présente ronde de négociations, tant pour faire en sorte qu'elles redeviennent de véritables employeurs. À la demande de ses membres, la Fédération a consacré les douze derniers mois à la mise en place et à la consolidation d'une structure de support et de concertation des commissions scolaires afin que nous puissions négocier solidairement les conditions de travail de nos personnels, dans le cadre de la nouvelle Loi 37.

Pour ce faire, votre représentante a mis à la disposition des commissions, des ressources spécialisées en relations du travail qui ont donné diverses informations et avis sur la préparation et le déroulement de la négociation. On a procédé également à une meilleure définition et utilisation des instances consultatives et décisionnelles. À cela il faut aussi ajouter des sessions d'information sur la Loi 37 et plusieurs consultations dans le milieu qui nous ont permis de refléter au sein du Comité patronal de négociation des commissions sco-

Gabriel Légaré
président général

laires pour catholiques (CPNCC), les véritables attentes des commissions scolaires. Il va sans dire que c'est un dossier que nous suivons de très près depuis la présentation de notre mémoire en Commission parlementaire sur la Loi 57 jusqu'à la signature des prochaines conventions, que nous espérons à la satisfaction de toutes les parties en présence.

Une trêve dont il nous faut profiter

Par ailleurs, à la suite du jugement Brossard, le 25 juin dernier, qui a déclaré la *Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public* (Loi 3) ultra vires, nulle et sans effet, l'action de la Fédération a surtout consisté à faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Éducation pour régulariser la situation des commissaires d'écoles qui auraient dû aller en élection au mois de juin 1985 et pour favoriser le processus d'intégration volontaire.

Nous pouvons nous réjouir aussi de la reprise rapide du dialogue avec le nouveau ministre de l'Éducation qui, dès le mois de janvier, s'est montré ouvert à l'examen de plusieurs de nos revendications historiques dans ce dossier. Nous pensons ici au suffrage universel, au processus électoral, au rôle des commissaires d'écoles et à leur rémunération, à la place des parents, à l'intégration de l'enseignement primaire et secondaire et à la structure de l'école.

Somme toute, ce fut une année de consolidation et de réalisations à différents degrés qui renforce notre position de chef de file dans le réseau et dans la société québécoise en général.

En terminant, je voudrais remercier d'une façon tout à fait particulière M. Jacques Chagnon, qui a démissionné de son poste au mois de décembre pour entreprendre une carrière politique au sein du nouveau gouvernement, pour tout le dévouement dont il a fait preuve au cours des trois années passées à la présidence de la Fédération. À titre de deuxième vice-président de la Fédération durant son mandat, je peux témoigner de son dynamisme qui ne s'est jamais démenti durant cette période mouvementée et critique pour la survie des commissions scolaires.

Une cote d'appréciation exceptionnelle

Au cours de ces années, j'étais convaincu du prestige et de la crédibilité de notre organisme. Mes derniers mois à la présidence générale m'ont permis de constater à maintes occasions que la Fédération jouit d'une cote d'appréciation exceptionnelle auprès de la population en raison de l'expertise et de la qualité des interventions qu'elle produit. Nous devons cette situation privilégiée au dévouement quotidien du personnel qui oeuvre au sein de la Fédération tout autant qu'au travail constant et sans ménagement de mes collègues du conseil d'administration et du bureau de direction. Sur le plan social, les commissaires d'écoles ont occupé la place qui leur revient. Je vous encourage à poursuivre dans ce sens en 1986-1987. Soyez assurés que votre Fédération fera tout ce qui est possible pour vous soutenir dans vos efforts pour faire du système scolaire public québécois un instrument de promotion sociale dont nous serons fiers.

Gabriel Légaré

UNE VOLONTÉ DE RESPONSABILISATION . . .

Fernand Paradis
directeur général

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous présenter ce 39e rapport annuel de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Marquée au coin d'une responsabilisation accrue des commissions scolaires, 1985-1986 fut une année bien remplie. Cette volonté clairement manifestée d'une plus grande emprise sur notre système d'éducation s'est reflétée tant dans les dossiers prioritaires déterminés par l'assemblée générale que dans les services professionnels offerts à nos membres.

Vous comprendrez que résumer en quelques lignes l'année qui vient de s'écouler relèverait davantage de la prestidigitation que de la synthèse en regard aux nombreux dossiers sur lesquels la Fédération a travaillé depuis le 1er avril 1985. C'est pourquoi je me limiterai à n'en dégager que les grandes lignes. Vous retrouverez plus de détails dans les pages qui suivent et qui, sans doute, sauront être explicites.

Outre le message du président et un compte rendu de l'administration courante, le présent rapport annuel se divise essentiellement en deux parties: les priorités de l'assemblée générale à caractère plus politique et les services rendus aux commissions scolaires. En complément, apparaissent les noms de ceux et celles qui ont œuvré dans les différents comités et groupes de travail si essentiels à notre fonctionnement et à qui je tiens à témoigner toute ma reconnaissance.

Une détermination inébranlable

Frappés du sceau du gouvernement local scolaire fort et responsable, les pouvoirs d'action de la Fédération et surtout les résultats obtenus cette année attestent encore une fois de la détermination inébranlable des commissions scolaires de s'assumer pleinement et en corollaire, à s'appuyer sur le dynamisme de leur Fédération.

On se rappellera les priorités déterminées par l'assemblée générale, ayant comme dénominateur commun cette plus grande responsabilisation:

- La qualité de l'éducation: une priorité qui a atteint son point culminant au début du mois d'avril avec la tenue des États généraux.
- Le financement des commissions scolaires débouchant sur l'entrée en vigueur d'un nouveau modèle d'allocation des ressources le 1er juillet 1986.
- Les négociations dans les secteurs public et parapublic caractérisées par une décentralisation accrue et par le fait même une plus grande implication des commissions scolaires.
- Et enfin, le suivi au projet de restructuration scolaire où les commissions scolaires n'ont pas encore dit leur dernier mot.

La mise en œuvre et la réalisation des travaux liés à ces quatre priorités ont constitué une tranche importante du vécu professionnel de la Fédération si l'on considère les nombreuses activités de représentation et de concertation qu'elles ont nécessitées.

Des besoins multiples . . . des ressources polyvalentes

Par ailleurs, pour faire face aux différentes questions ou problèmes qui se sont posés quotidiennement dans les commissions scolaires, la Fédération a aussi mis à leur disposition, tout au long de l'année, des professionnels compétents en droit, en relations du travail, en pédagogie, en administration publique et en communication. Ces services directs couvrent toutes les facettes de l'organisation et de la gestion scolaire : interprétation et application des conventions collectives, règlement et arbitrage des griefs, opinions et consultations juridiques, contrat collectif d'assurances, élaboration du contrat-type et du manuel de gestion pour le transport scolaire, gestion des équipements des commissions scolaires (connu auparavant sous le nom de Catalogue provincial des équipements), publication d'un bulletin d'information mensuel et de divers documents, etc.

À ces actions régulières se sont ajoutées de nombreuses autres interventions pour traiter sous forme de mémoires et de rapports dans des dossiers comme le droit d'auteur, la condition féminine, l'éducation des adultes, l'adaptation scolaire, la formation professionnelle des jeunes, les services complémentaires aux élèves, la formation à distance, les brigades scolaires et le développement sportif de base. À cette brochette déjà bien garnie d'activités s'ajoutent, bien sûr, le travail des coordonnateurs techniques dans toutes les régions du Québec et un système d'information et de rétro-information efficace qui repose sur le bulletin *Le commissaire d'écoles*, le courrier électronique BAL (Boîte Aux Lettres) et les nombreux communiqués et conférences de presse qu'ont nécessités les sujets d'importance majeure.

À signaler que les différents dossiers qui ont été présentés au bureau de direction et au conseil d'administration ont été préalablement analysés par les directeurs de service au sein du comité de coordination, qui ont constamment conjugué leurs efforts dans la poursuite des priorités et des objectifs retenus par les commissions scolaires.

Qu'il me soit permis de les remercier ainsi que les membres du conseil d'administration, pour la confiance qu'ils me témoignent et le support qu'ils m'apportent. Au personnel de la Fédération, j'offre mes remerciements les plus sincères pour le travail qu'il accomplit au jour le jour, hélas trop souvent dans l'ombre.

C'est avec cet appui constant de tous et toutes, tant au plan politique qu'administratif, que les interventions de la Fédération valent aux commissions scolaires d'être reconnues non seulement comme des leaders en éducation, mais aussi comme une force vive sur qui la société québécoise peut et doit compter pour son développement.

Armand Paradis

Les instances politiques de la FCSCQ

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est l'instance suprême de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Elle a un droit complet d'initiative en matière de politiques générales, d'objectifs majeurs et de lignes d'action de l'organisme. Elle se compose de 380 délégués des commissions scolaires à qui il appartient notamment de fixer le taux de cotisation annuelle des membres, d'adopter le budget et de modifier les règlements généraux, s'il y a lieu.

Au cours du dernier exercice financier, l'assemblée générale s'est réunie une fois en session régulière annuelle les 7 et 8 juin 1985. Quatre priorités d'action ont été retenues: la qualité de l'éducation, les négociations des conditions de travail des personnels des commissions scolaires, le financement des commissions scolaires et la restructuration scolaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

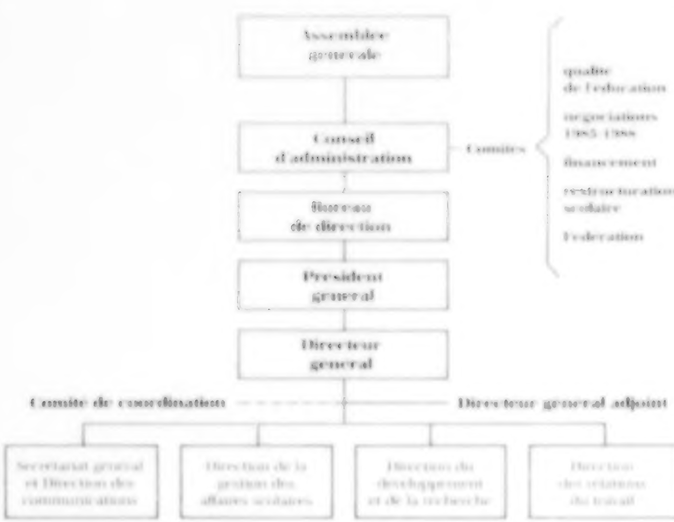

Le conseil d'administration est le principal artisan de la réalisation des résolutions adoptées par l'assemblée générale. Il exerce également un rôle de conseiller dans le choix des politiques générales, des objectifs et des priorités d'action de l'organisme. Le conseil d'administration comptait, au cours du dernier exercice, 29 membres choisis sur une base annuelle par les délégués des commissions scolaires dans chacune des onze régions administratives du Québec qui compte au moins deux représentants. (Voir l'annexe I en page 26)

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en 1985-1986 soit le 13 avril, les 26 et 27 avril, le 8 juin, les 14 et 15 juin, les 23 et 24 août, les 18 et 19 octobre, les 29 et 30 novembre, les 17 et 18 janvier et enfin, les 21 et 22 mars. Il a étudié et s'est prononcé sur plusieurs rapports, documents et mémoires en relation avec les dossiers majeurs de la Fédération qui sont présentés dans les prochaines pages.

Guy d'Anjou
directeur

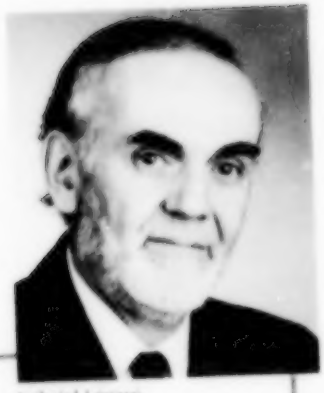

Gabriel Légaré
président général

Marguerite M. Durion
directrice

Andre Bergeron
premier vice-président

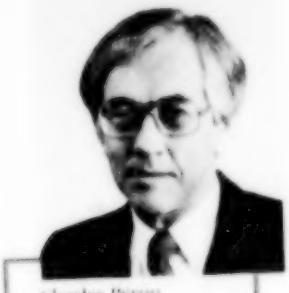

Charles Perron
deuxième vice-président

Diane Drouin
directrice

Jacques Mongeau
directeur

LE BUREAU DE DIRECTION

Le bureau de direction est composé de sept membres dont le président et les deux vice-présidents élus par l'assemblée générale et de quatre directeurs élus par le conseil d'administration. Bien que ses responsabilités soient nombreuses et variées, il a comme principales fonctions d'assurer la gestion des affaires courantes, de préparer les réunions du conseil d'administration et d'en assurer le suivi.

Le bureau de direction s'est réuni à onze reprises au cours de la dernière année. Ainsi, il a pu assurer efficacement le suivi des priorités d'action retenues par l'assemblée générale et faire des recommandations au conseil d'administration. Il s'est occupé également de la gestion financière de la Fédération, du contrôle et de plusieurs autres dossiers.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 1985-1986, cinq comités composés de représentants du conseil d'administration ont été formés pour faire des recommandations au conseil sur les dossiers prioritaires de la Fédération. (Voir l'annexe III en page 22.)

Le comité des États généraux

Ce comité a eu un caractère et un mandat d'une nature particulière en ce sens qu'il a été formé de quatre membres du conseil d'administration, dont le président de la Fédération, mais aussi des représentants d'une dizaine d'organismes d'éducation du réseau scolaire québécois. Il s'agit en fait du comité sur la qualité de l'éducation qui a été élargi face à l'intérêt extraordinaire manifesté par les autres partenaires du réseau pour cette priorité. Lors d'une réunion spéciale de concertation, au début du mois de juin, la FCSCQ s'est vu confier le mandat d'organiser des États généraux sur la qualité de l'éducation. Le comité s'est réuni à tous les mois pour valider les travaux des divers sous-comités et groupes de travail qui ont travaillé à l'organisation de cet événement exceptionnel et pour en déterminer les grandes orientations.

Le comité sur les négociations 1985-1988

Globalement, ce comité a été mandaté pour aviser le conseil d'administration sur les mesures à prendre ainsi que sur la nature des structures à mettre en place afin que tout au long du processus de négociation, la Fédération mette tout en oeuvre pour favoriser l'information et la concertation des commissions scolaires soucieuses de s'impliquer à part entière dans l'établissement du contenu des conventions collectives. La composition du comité a été augmentée de huit à seize le 18 octobre, afin que toutes les régions du Québec y soient représentées. Le comité s'est réuni à cinq reprises et a formulé des recommandations au conseil d'administration sur les positions à adopter au fur et à mesure du déroulement des négociations.

Le comité sur le financement des commissions scolaires

Ce comité s'est réuni à six reprises. Il a eu pour mandat, notamment de valider les travaux concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées par l'assemblée générale relativement au financement des commissions scolaires. En d'autres mots, mettre au point une politique de financement appropriée et procéder à la mise en place d'un nouveau modèle d'allocation des ressources. Sa mission a consisté aussi à assurer la concertation avec les autres partenaires du réseau et faire des recommandations au conseil d'administration sur les orientations à suivre.

Le comité sur la restructuration scolaire

Le conseil d'administration a confié au comité sur la restructuration scolaire le mandat d'effectuer une recherche sur la nouvelle situation qui prévalait à la suite de la suspension de l'application de la Loi 3, notamment sur le rôle des parents au Conseil des commissaires. De plus, à sa session des 17 et 18 janvier, le conseil d'administration a mandaté le comité pour préparer un projet de propositions à transmettre au ministre de l'Éducation sur la démocratie scolaire (suffrage universel, processus électoral, l'amendement à la Loi 71, conseil d'orientation, la rémunération des commissaires d'écoles, le rôle du commissaire d'écoles, l'intégration de l'enseignement primaire et secondaire). Ce comité s'est réuni le 31 janvier et a remis son rapport au conseil d'administration le 8 février.

Le comité sur la Fédération

Initialement, ce comité avait été mandaté pour analyser la situation de la Fédération en regard des changements que devait occasionner la Loi 3 au niveau du fonctionnement de l'organisme ainsi que le retrait de ses rangs de certaines commissions scolaires. Le 23 août, le conseil d'administration a décidé d'arrêter le mandat du comité à la suite du jugement Brossard qui suspendait l'application de la Loi 3. Dès lors, les travaux du comité, qui s'est réuni à cinq reprises, ont consisté à réviser la pertinence de certaines activités de la Fédération, à s'interroger sur l'information des commissions scolaires quant à la relation entre les services offerts et le montant de la cotisation et à inventorier de nouvelles sources de financement pour la Fédération.

Les priorités d'action 1985-1986 de la Fédération

L'assemblée générale des 7 et 8 juin 1985 a retenu quatre grandes priorités d'action pour l'exercice 1985-1986 : la qualité de l'éducation, le financement des Commissions scolaires, les négociations des conditions de travail des personnels des commissaires scolaires et la restructuration scolaire. Voici donc un aperçu du cheminement qu'a suivi chacun de ces dossiers au cours du dernier exercice.

LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Un triple objectif

LE FINANCEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Vers une nouvelle méthode d'allocation des ressources

mode de financement qui a eu lieu au mois de mars. Ce nouveau modèle se caractérise, notamment par le principe de l'enveloppe globale avec transférabilité complète, basée sur un coût subventionné par élève plutôt que sur les bases historiques qui, par le passé, ont occasionné un sur-financement pour certaines commissions scolaires et un manque à gagner pour d'autres. On y retrouve également l'intégration de plusieurs allocations supplémentaires à la base, comme cela avait été suggéré par les milieux, ainsi qu'une diminution des contrôles.

Au cours du prochain exercice, une évaluation en sera faite afin d'améliorer le modèle et de répondre encore davantage aux besoins et aux attentes des commissions scolaires.

Une politique de financement . . .

D'autre part, doter les commissions scolaires d'une politique de financement appropriée à leurs besoins et à leurs attentes constitue, en quelque sorte, une priorité dans la priorité globale du financement des commissions scolaires. Après avoir vécu et même subi une centralisation à outrance, avec tous les problèmes et les limites que comporte une bureaucratie extrême, les commissions scolaires sont en voie de récupérer les pouvoirs et les responsabilités dont elles ont été dépouillées peu à peu.

Les travaux dans ce dossier ont été enclenchés l'automne dernier. Quatre rencontres ont eu lieu avec le MEQ et les autres partenaires du réseau pour élaborer une politique de financement qui devrait produire des résultats concrets pour l'exercice 1987-1988.

. . . pour améliorer la qualité de l'éducation

Basée sur le partenariat et la reconnaissance d'une responsabilité partagée entre le MEQ et les commissions scolaires, cette politique de financement va préciser le rôle de chacune des instances dans la détermination des orientations pédagogiques, administratives et financières du système public d'enseignement. De cette façon, les commissions scolaires pourront participer davantage à la détermination du niveau de services à offrir à leurs clientèles jeune et adulte et à l'établissement du cadre financier.

La concertation-réseau

Signalons la concertation qui s'est développée dans ce dossier au cours des deux dernières années entre la FCSCQ, l'ADIGECS, l'ACSQ et la FQDE. Cette initiative de la Fédération a permis une plus grande cohésion dans les représentations faites par le réseau auprès du MEQ en ce qui regarde principalement l'élaboration de la nouvelle méthode d'allocation des ressources et la politique de financement, mais aussi lors de la préparation du mémoire sur les règles budgétaires 1985-1986. Ce mémoire, qui a été présenté au ministre de l'Éducation, a eu pour effet d'apporter des changements aux règles, plus particulièrement sur le coût subventionné par enseignant et la sécurité d'emploi.

LES NÉGOCIATIONS 1985-1988

Depuis le printemps 1985, la Fédération a mené plusieurs actions de front dans le dossier prioritaire du renouvellement des ententes collectives de travail des salariés à l'emploi des commissions scolaires afin que les conditions de travail de ces personnels répondent aux attentes des commissions scolaires.

Dès le mois de mai, le service des relations du travail a effectué une vaste consultation auprès des commissions scolaires, précédée de quelques semaines par une tournée régionale des négociateurs patronaux. Ces deux opérations ont permis à la délégation de la Fédération au sein du Comité patronal de négociation des commissions scolaires pour catholiques (CPNCC) de présenter des positions articulées et précises qui reflètent véritablement les attentes des commissions scolaires dans le cadre des nouvelles règles du jeu définies par la Loi 37.

Loi 37

Cette loi, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 19 juin 1985 en remplacement de la Loi 55, a eu un impact significatif sur la préparation et le déroulement de la ronde actuelle et, plus spécifiquement, sur le rôle de représentation de la Fédération vis-à-vis les commissions scolaires pour catholiques.

La Fédération a tout d'abord négocié avec le ministère de l'Éducation, au cours de l'été, un protocole déterminant les modes de fonctionnement du CPNCC et prévoyant les matières à l'égard desquelles elle détient une voix prépondérante lors de la préparation des mandats au Conseil du Trésor. Soulignons que ces requêtes de mandats ont eu lieu en septembre pour la première phase et à la fin de janvier pour la seconde phase. Cette dernière a été caractérisée davantage par des enjeux monétaires importants dont les paramètres ont été connus lors du dépôt patronal le 19 février.

Concertation et support

Par ailleurs, répondant au souhait de l'assemblée générale, la Fédération a élaboré des modèles de concertation appuyés par des structures mieux adaptées aux réalités nouvelles et souvent imprévisibles du processus de négociation.

C'est ainsi que le 24 août, le conseil d'administration a attribué au comité sur les négociations des responsabilités qui en font un jalon essentiel du processus décisionnel dans le déroulement des négociations. Son mandat: voir à ce que tout soit fait pour que les commissions négocient solidairement, tant au niveau local que national, les conditions de travail de leur personnel.

Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, le conseil d'administration a décidé, le 18 octobre, d'augmenter de huit à onze le nombre de ses représentants au sein du comité sur les négociations afin d'assurer une représentativité de chaque région sur cet important comité stratégique.

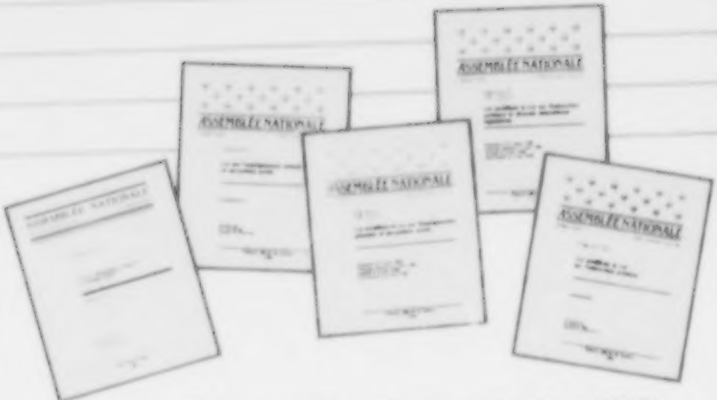

Programme d'actions

Depuis l'automne, le leitmotiv de la Fédération dans la présente négociation est de mettre à la disposition des commissions tous les outils nécessaires et les ressources spécialisées en relations du travail, qui sont en mesure de donner très rapidement des avis sur les objets de négociation, sur les demandes syndicales, sur les travaux des tables de négociation, etc. Cette aide a aussi pris la forme de sessions d'information sur la Loi 37 et le déroulement de la négociation, d'une grille d'analyse pour aider les commissions à déterminer leurs besoins et d'un document d'information sur les négociations dans le secteur de l'éducation qui a été acheminé à tous les commissaires d'écoles au mois de janvier.

En plus de ces éléments de support, la FCSCQ a réactivé le comité aviseur sur les négociations, composé de onze directeurs généraux et de onze directeurs du personnel représentant chacune des régions du Québec, dont la fonction consiste à éclairer la Fédération sur les différents aspects de la négociation nationale en plus de jouer un rôle d'appui au niveau local. Les commissions scolaires peuvent compter également sur les comités d'appui composés de directeurs de personnel de diverses commissions qui sont en mesure d'éclairer les négociateurs sur les impacts des mandats patronaux.

Normes de transfert et d'intégration

À signaler également qu'afin de répondre aux attentes des commissions scolaires qui s'intégreront le 1er juillet 1986, la Fédération a tout mis en œuvre par le biais de sa représentation au CPNCC pour conclure, avant le début de février, les ententes avec les associations de salariés touchés par les intégrations. Ces accords ont harmonisé ceux de 1983 tout en corrigeant certains de leurs éléments que les commissions désiraient modifier.

Comme on peut le voir, la FCSCQ, à titre d'association d'employeurs regroupant près de 90 000 salariés, prend tous les moyens pour informer et soutenir au maximum de ses possibilités les commissions scolaires, tout au long du déroulement de la présente négociation.

LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE

Combattu vigoureusement par les commissions scolaires depuis plusieurs années, l'assemblée générale de juin dernier a demandé de maintenir le dossier chaud [illegible], et fort controversé de la restructuration scolaire au rang des priorités de la Fédération pour 1985-1986. Cette fois-ci, c'est le sort de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (Loi 3) qui devait faire l'objet d'une attention toute spéciale.

Or, cette loi a été jugée ultra vires, nulle et sans effet, le 25 juin 1985, par le juge André Brossard de la Cour supérieure. Toutefois, cela n'a pas empêché la Fédération d'être vigilante dans ce dossier et de défendre les intérêts de ses membres.

Des interventions fructueuses

Ainsi, son action a consisté, au cours de l'automne, à faire les recommandations nécessaires auprès du ministère de l'Éducation pour régulariser la situation des commissaires d'écoles qui auraient dû aller en élection au mois de juin 1985, mais dont la Loi 3 avait prolongé le mandat.

La FCSCQ a travaillé également à faciliter le processus d'intégration volontaire pour la soixantaine de commissions scolaires qui en ont manifesté le désir pour le 1er juillet 1986: participation à la révision du guide d'intégration, discussions sur les modalités de transfert des personnels, suggestions d'assouplissements dans les délais et la mécanique d'intégration, etc.

Parallèlement à ces interventions fructueuses, le comité du conseil d'administration a profité de la période d'accalmie engendrée par la mise en veilleuse de la Loi 3 pour analyser les positions de la Fédération, à la lumière du nouveau contexte. Il en a profité également pour arrêter de nouvelles voies d'actions afin de continuer à promouvoir les volontés des commissions scolaires dans ce dossier. Le comité s'est réuni en septembre et octobre et a soumis des propositions d'actions au conseil d'administration à sa séance des 29 et 30 novembre. Ces propositions, qui ont été entérinées, ont guidé l'organisme dans la reprise du dialogue sur la question avec le nouveau gouvernement.

Vers un nouveau dialogue

En effet, un mois plus tard, soit le 3 janvier, le nouveau ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a rencontré le président de la Fédération. Il a alors exprimé le désir de recevoir les positions des commissions scolaires sur les points suivants: la démocratie scolaire (suffrage universel, processus électoral), le rôle du commissaire, sa rémunération, la structure de l'école, la place des parents au conseil des commissaires, les comités de l'école et de la commission scolaire, et l'intégration de l'enseignement primaire et secondaire.

Aussi, à sa session des 17 et 18 janvier, le conseil d'administration a-t-il confié au comité de la priorité le mandat de préparer un projet de propositions à transmettre au Ministre dans les plus brefs délais. Dès le 31 janvier, le comité s'est mis à la tâche et a soumis son projet au conseil d'administration le 8 février, lequel a été accepté et transmis au Ministre. À la fin de mars, le Ministre a déposé à l'Assemblée nationale le projet de Loi 24 en réponse aux demandes de la Fédération relativement au processus électoral.

Les services aux commissions scolaires

En 1985-1986, la quasi-totalité des 202 commissions scolaires membres de la Fédération ont eu recours, à un moment ou à un autre, à ses services. Que ce soit pour l'interprétation des conventions collectives, des opinions juridiques, ou encore pour obtenir des informations ou des copies de documents, la Fédération s'est toujours fait un devoir de répondre aux demandes des commissions scolaires dans les meilleurs délais possible, souvent même sur-le-champ.

De plus, bien qu'ils ne soient pas classés au rang des priorités d'action, de nombreux dossiers qui ont un impact certain sur l'organisation des services éducatifs et sur l'administration scolaire ont fait aussi l'objet d'études et de représentations de la part de la Fédération. Les pages qui suivent donnent un aperçu sommaire de ces différents services aux commissions scolaires.

LES RELATIONS DU TRAVAIL

Devant la complexité croissante du système de relations du travail et l'amorce des négociations de nouvelles conventions collectives de travail dans les secteurs public et parapublic, il va sans dire que la Fédération a accordé, encore cette année, beaucoup d'importance à ce champ d'activités auquel les commissions scolaires consacrent près de 90 p. cent de leur budget. L'application des conventions, l'arbitrage des griefs, une implication accrue en santé et sécurité du travail, sans oublier, bien sûr, le suivi de nombreux comités et les activités reliées aux négociations ne sont que quelques exemples de l'implication de la FCSCQ dans ce dossier névralgique pour les commissions.

L'application des conventions collectives

C'est ainsi qu'à chaque semaine, les spécialistes en relations du travail de la Fédération ont répondu, au cours du dernier exercice, à une cinquantaine de demandes d'avis ou d'opinions par téléphone ou par écrit, relativement à l'interprétation et à l'application de conventions collectives.

À ces interventions régulières et rapides, fort appréciées des commissions scolaires, se sont greffés une mise à jour régulière et ponctuelle du document *Annotation des articles de conventions par les sentences arbitrales* à l'intention des services du personnel des commissions scolaires et des procureurs patronaux, un soutien aux arbitres et aux procureurs patronaux dans les dossiers d'arbitrage, des rencontres avec les directeurs de personnel sur l'état de la jurisprudence, le bulletin *Info relations du travail* et une chronique mensuelle dans le bulletin *Le commissaire d'écoles*.

La santé et la sécurité du travail

Beaucoup d'énergies ont aussi été consacrées cette année au dossier de la santé et de la sécurité du travail qui touche de plus en plus les commissions scolaires. En effet, deux séries de sessions d'information ont été dispensées. La première, à l'automne, a consisté en une présentation globale de la Loi aux cadres, directeurs d'école et gérants des commissions scolaires. La deuxième, qui s'est déroulée en [illegible], a été consacrée au responsable du dossier dans les commissions. Elle a porté sur deux chapitres des plus importants de la Loi et sur les deux règlements qui s'y greffent: le comité de santé et de sécurité et le représentant à la prévention. La Fédération a également rencontré, à deux reprises, l'ensemble des directeurs de personnel pour leur faire un exposé sur la nouvelle *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Par ailleurs, la FCSCQ a fait des représentations au sein du comité mis sur pied par la CSST en vue de créer une association sectorielle paritaire en santé et sécurité pour le secteur de l'éducation ainsi que dans les comités chargés de superviser et coordonner l'expérimentation de la Loi dans huit commissions scolaires. De plus, elle a mis sur pied un comité de cinq représentants de commissions scolaires avec, comme objectif, de préparer l'implantation globale de la Loi et d'en faciliter l'application.

16

Le système d'arbitrage

Le dossier de l'arbitrage représente assurément un autre dossier important. En effet, à chaque année, un nombre toujours imposant de griefs est déposé auprès des commissions et acheminé au tribunal d'arbitrage. La présence de la Fédération dans ce dossier s'avère essentielle à la protection des intérêts des commissions scolaires, que ce soit au niveau de la préparation des rôles trimestriels, de l'assignation des procureurs et de la nomination des arbitres patronaux. En outre, cette année, la Fédération est intervenue à quelques reprises dans certains dossiers qui présentaient un intérêt national, dont celui des travaux communautaires chez les employés de soutien et des mises en disponibilité chez les professionnels.

De plus, en réponse aux besoins des commissions scolaires, elle a ajouté quatre nouveaux procureurs aux 17 déjà offerts à ses membres pour défendre leurs intérêts lors d'arbitrage. Incidemment, elle a aussi procédé, au cours de l'année, à un recrutement d'arbitres auprès du personnel des commissions scolaires afin d'agrandir ce réseau, le portant à 95. Ce recrutement s'est effectué dans toutes les régions du Québec. La FCSCQ a d'ailleurs organisé, en mars, une journée de formation à l'intention de ces nouveaux arbitres afin de les préparer à bien assumer leur rôle.

Signalons également qu'une entente sur les griefs et l'arbitrage est intervenue entre le MEQ et la FCSCQ le 1er octobre 1985. Cette entente remplace celle du 21 octobre 1983 et reconduit presque en totalité les clauses antérieures à l'exception de celles traitant du partage des honoraires des procureurs, qu'ils soient désignés auprès des commissions scolaires ou à titre d'intervenants pour les parties nationales. Maintenant, le partage s'effectue entre le MEQ et la FCSCQ dans des proportions respectives de 55 p. cent et 45 p. cent. Cette dernière, en fonction de la hausse, a investi 81 000 $ dans le coût de la procédure des griefs au cours du dernier exercice.

Le tableau suivant représente l'état du traitement des griefs selon les conventions collectives du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dossiers actifs au 31 mars 1985	1 850	1 312	2 174	5 336
Dossiers déposés du 1er avril 1985 au 31 mars 1986	1 106	118	1 485	2 709
Dossiers déposés du 1er avril 1985 au 31 mars 1986	1 193	88	811	2 092
Dossiers actifs au 31 mars 1986 (dossiers en délibérés inclus)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

L'élaboration et l'application des conditions de travail des hors cadres, cadres et gérants

D'autre part, les conditions de travail de base des directeurs généraux, des cadres de service et des gérants, et du personnel de direction des écoles, sont discutées au palier national par le biais de comités particuliers à chaque groupe. Ce sont : le comité des directeurs généraux (CDG), le comité consultatif des cadres (CCC), qui s'élabore les conditions de travail des cadres et des gérants, et le comité du personnel de direction des écoles (CPDE), où l'on traite des conditions des directeurs et directrices adjoints des écoles.

En 1985-1986, les travaux aux tables des gestionnaires ont particulièrement porté sur les règles de transfert, la rémunération 1985-1986 et les mécanismes de recours et d'appel.

Par ailleurs, le service des relations du travail a participé à l'application des conditions de travail de ces catégories de personnel en répondant aux nombreuses demandes d'interprétation ou de support professionnel venant des commissions scolaires par le biais d'appels téléphoniques, d'échanges de correspondance, de transmission de documents d'information ou encore dans le cadre de rencontres avec les commissions scolaires.

La Fédération a aussi représenté les commissions au sein du comité consultatif national de perfectionnement des administrateurs (CCNPA), des comités de recours et d'appel et du comité de placement des cadres.

L'INFORMATION AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

C'est avec dynamisme et imagination que la direction des communications a relevé le défi, encore cette année, d'informer toujours plus rapidement et complètement les commissaires scolaires sur tous les sujets qui les concernent, tant aux plans politique, administratif, des services offerts par la Fédération que du réseau scolaire en général.

Ainsi, une panoplie de moyens ont été utilisés pour que les commissions demeurent à la fine pointe de l'information et pour qu'elles occupent une place de plus en plus importante dans l'actualité. Le bulletin d'information mensuel «*Le commissaire d'écoles*» publié à 11 600 exemplaires, la *Revue de presse* hebdomadaire, le Courrier électronique (BAL), les conférences de presse, les campagnes publicitaires, l'impression et la diffusion d'un millier de documents, et les nombreuses interventions téléphoniques du personnel des communications, sont autant d'efforts déployés pour répondre aux attentes des commissions scolaires en matière d'information et de communication. S'ajoute à cela une collaboration suivie avec les différents services de la Fédération et certains comités et groupes de travail qui ont fait appel à l'expertise des conseillers en communication de la Fédération.

Le bulletin *Le commissaire d'écoles*

Toujours dans le but de faire plus et mieux, des améliorations tangibles ont été apportées au contenu rédactionnel et à la présentation graphique du bulletin *Le commissaire d'écoles* afin de le rendre encore plus informatif et plus agréable à lire et ce, même si un sondage réalisé l'an dernier auprès de ses lecteurs a révélé un taux de satisfaction très élevé.

À chaque mois on a pu y lire, en moyenne, une vingtaine d'articles qui ont fait le point sur les priorités de l'assemblée générale et les décisions du conseil d'administration, des chroniques régulières sur les questions de l'heure dans le domaine juridique et des relations du travail, le suivi au jour le jour de la ronde de négociations avec la rubrique Négo-Express, de l'information sur les initiatives des régions et un dossier spécial sur le financement des commissions scolaires. Bref, c'est un organe d'information toujours plus près des préoccupations de ses lecteurs et de l'actualité en éducation qui est sorti des presses de la Fédération au cours de l'exercice 1985-1986. Comme complément d'information, une revue de presse hebdomadaire couvrant tout le secteur de l'éducation a été acheminée à toutes les commissions scolaires qui en ont fait la demande.

Les conférences de presse

D'autre part, il va sans dire qu'une organisation d'envergure nationale comme la Fédération doit savoir composer avec les mass media pour faire connaître ses réalisations à la population et la sensibiliser sur certaines décisions gouvernementales ou autres qui pourraient avoir des effets sur le fonctionnement des commissions scolaires.

C'est pourquoi au cours du dernier exercice, la direction des communications a travaillé à accroître la visibilité et surtout l'impact des interventions des commissions en orchestrant une dizaine de conférences de presse dont, notamment, celles relatives aux États généraux sur des priorités de la Fédération. Dans tous les cas, ces conférences de presse ont eu une excellente couverture.

La Fédération a également collaboré à l'organisation de conférences de presse avec différents organismes sur des dossiers d'intérêt commun tels la signature du contrat-cadre en informatique entre la compagnie Burroughs et la GRICS et le lancement du Salon des *jeunes citoyens* portant sur la récupération et le recyclage, une initiative du milieu scolaire à laquelle collabore la Fédération depuis quelques années.

17

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA QUALITÉ
DE L'ÉDUCATION

Objectif 100%

Une campagne publicitaire majeure

Outre les conférences de presse et la logistique inhérente à l'organisation d'un événement majeur comme les États généraux, la direction des communications a assumé toute la coordination et la supervision de la campagne publicitaire qui en a fait la promotion. Annonces dans les journaux et les magazines, affiches, dépliants, bulletin d'inscription, programmes, contacts avec les médias sont autant de contributions à la réussite de cet événement majeur.

Les communications électroniques

Par ailleurs, le système de courrier électronique BAL (Boîte Aux Lettres) a continué à se développer au rythme d'une utilisation accrue des commissions scolaires. Cela est dû à un volume croissant d'activités, mais aussi à une utilisation plus efficace, en partie grâce aux sessions de perfectionnement auxquelles ont été invités à participer les «maîtres-postes».

À signaler également, qu'à la suite de pressions que la Fédération a faites auprès du ministre de l'Éducation, le printemps dernier, toutes les commissions scolaires, sans exception, peuvent dorénavant utiliser ce système sans avoir à débourser des frais d'appels interurbains contrairement à ce qui existait auparavant pour certaines commissions scolaires de régions éloignées.

L'efficacité de BAL notamment dans le dossier des négociations est venue se greffer à un service de télex (telepost) et à un réseau téléphonique qui ont contribué à rendre instantanément des centaines de services directs aux commissions scolaires à chaque semaine.

L'impression et la diffusion de documents

La présentation graphique, l'impression et la diffusion des documents qui sont préparés au cours d'une année pour les commissions scolaires constituent en quelque sorte l'épine dorsale du service des communications. Plus de quatre millions et demi de pages ont été ainsi imprimées, revisées, mises en forme et distribuées aux membres dans toutes les régions du Québec. Le présent rapport, le bulletin *Le commissaire d'écoles*, la *Revue de presse*, l'aide-mémoire, la liste alphabétique des commissions scolaires, les affiches, les dépliants, etc., ne sont que quelques uns des instruments si nécessaires au bon fonctionnement d'un organisme comme la Fédération.

LES AFFAIRES D'ORDRE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice 1985-1986, l'information juridique a occupé une place de choix dans les activités des avocats de la direction de la Gestion des affaires scolaires de la Fédération.

En plus de rédiger une chronique régulière dans le bulletin *Le commissaire d'écoles*, les conseillers juridiques ont transmis, encore cette année, un grand nombre d'opinions juridiques sur des sujets des plus variés. À titre d'exemple, mentionnons: le processus des élections scolaires, les droits et pouvoirs des commissaires d'écoles, les principes de la délégation de pouvoirs, l'obligation de transportation scolaire, le rôle du comité d'école, l'intégration des niveaux primaire et secondaire et le droit d'auteur. Ces textes font partie de la banque d'opinions juridiques continuellement mise à jour.

Par ailleurs, le service juridique a défendu les intérêts des commissions scolaires lors de la commission parlementaire sur la Loi 29. Il a, de plus, été mandaté pour faire toutes les représentations nécessaires devant la commission publique du ministère du Travail afin de contester le projet de décret sur les agents de sécurité. Ce projet de modifications au décret, publié en juillet, avait pour effet d'inclure les commissions scolaires dans le champ d'application de ce décret et ainsi réglementer les personnes qui font certaines tâches bénévolement comme les brigadiers et brigadières scolaires et les parents qui surveillent les élèves lors d'activités particulières. Finalement, le projet de modifications à ce décret n'a pas été adopté.

Une cause-type importante

Les avocats-conseils ont aussi agi à titre de procureurs pour des commissions scolaires dans certains dossiers ayant une importance pour l'ensemble de nos membres. Parmi ces dossiers, mentionnons l'affaire Cusson-Lafleur contre la commission scolaire de Chavigny. On se rappelle que cette cause concernait le pouvoir d'une commission scolaire de choisir l'école de fréquentation d'un élève sous sa juridiction ainsi que l'obligation d'offrir dans chacune de ses écoles le cours d'enseignement moral.

Or, le 13 janvier 1986, la Cour d'appel a donné raison à la commission scolaire de Chavigny et a reconnu le pouvoir d'une commission scolaire de choisir l'école de fréquentation scolaire d'un élève et de regrouper dans une école des enfants exemptés de l'enseignement religieux.

Des dossiers majeurs

Le service juridique a également représenté, avec succès, quelques commissions scolaires devant le bureau de révision de l'évaluation foncière concernant la taxation des territoires non organisés. De plus, les avocats-conseils de la Fédération ont agi à titre de procureurs de certaines commissions scolaires devant le bureau de révision de la Commission de santé et sécurité du travail et la Commission d'accès à l'information.

Un autre volet de leur rôle a été de conseiller au besoin les différentes instances de la Fédération. Ainsi, la négociation du protocole d'entente avec la Société pour l'avancement des droits d'auteur, le manuel de gestion du transport scolaire, les règles budgétaires et les régimes pédagogiques sont des dossiers sur lesquels les avocats-conseils sont intervenus.

Le calendrier de conservation des documents des commissions scolaires que la *Loi sur les archives* a rendu obligatoire le 1er janvier 1986, est un autre dossier qui a retenu particulièrement l'attention du service juridique. Il a, en effet, collaboré avec la Commission professionnelle des secrétaires généraux et le ministère de l'Éducation du Québec, à la rédaction d'un calendrier-type prévoyant des délais minimaux de conservation des documents. Ce calendrier de conservation a été présenté lors de rencontres nationales des secrétaires généraux les 14 et 15 août 1985.

Les avocats-conseils ont aussi été appelés à participer à la négociation du nouveau contrat-cadre de la GRICS avec la compagnie Burroughs. Ce contrat-cadre a été signé le 25 septembre 1985.

Les intérêts sur emprunts temporaires 1973-1974

D'autre part, toutes les procédures relatives au dossier des intérêts sur emprunts temporaires 1973-1974 sont terminées. Il va sans dire que le jugement de l'honorable juge Riopel est fort attendu. Rappelons que l'action dans ce dossier a été entreprise par la commission scolaire Des Mille-Îles contre le procureur général du Québec et le MEQ en réclamation des montants non versés à la commission au titre des intérêts sur emprunts temporaires 1973-1974. Depuis, la Fédération a appuyé et supporté la commission scolaire Des Mille-Îles dans ce dossier.

Ponction de $40 millions

Les parties sont en attente de l'audition de cette cause devant la Cour d'appel du Québec qui vise à faire déclarer nul l'article 2.9.3.4 des règles budgétaires 1983-1984 qui avait pour effet de récupérer $40 millions auprès des commissions scolaires pris en partie à même les surplus accumulés.

LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GESDECS)

Après la prise en charge de la production et de la gestion du Catalogue provincial des équipements au début de l'été 1985, la Fédération n'a pas tardé à lui donner une nouvelle dimension en mettant sur pied, en septembre, la Gestion des équipements des commissions scolaires (GESDECS). La GESDECS s'est donné comme objectif de répondre de façon plus globale aux besoins et aux attentes des commissions en cette matière.

Rappelons que l'entente intervenue l'an dernier avec le ministère de l'Éducation prévoit qu'il financera les coûts relatifs au transfert et à l'administration de ce nouveau service de la Fédération jusqu'au 30 juin 1988.

Les premiers catalogues

Dès janvier, la GESDECS a commencé à élaborer trois nouveaux catalogues des équipements spécifiques à la formation professionnelle des jeunes après avoir consacré près de quatre mois à la mise en place de son infrastructure humaine et matérielle. Ces catalogues portent sur le commerce et le secrétariat, les soins esthétiques et l'électronique. Ces instruments de référence seront disponibles au plus tard en juin. Quant aux autres activités des commissions scolaires, la GESDECS a effectué un sondage au cours de l'hiver pour connaître les secteurs à privilégier dans les catalogues qui suivront.

Concrètement, ce n'est donc plus un seul catalogue « fourre-tout » mais plusieurs catalogues touchant les différents secteurs d'activités des commissions scolaires qui seront élaborés au cours des prochaines années. La GESDECS s'est d'ailleurs assurée du partenariat des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation par le biais de son comité de coordination.

Les catalogues se présenteront sous la forme de fascicules particuliers à chaque activité. Ils contiendront davantage d'information tout en étant axés sur la qualité des équipements proposés. Ils reproduiront la liste des articles et des équipements nécessaires à leur réalisation, la liste des produits disponibles et conformes aux exigences pédagogiques et administratives, leur marque de commerce et des références à la base de vente.

LA GRICS

La Gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) a maintenant plus de trois ans, un chiffre d'affaires de 12 millions et 180 employés. Beaucoup de chemin parcouru depuis ce 5 novembre 1982, date à laquelle la Fédération a mis sur pied la GRICS pour que les commissions scolaires puissent décider du développement et de la facturation des services collectifs en informatique selon leurs besoins et leurs ressources.

La FCSCQ membre de la GRICS

Depuis le 26 février 1985, la GRICS est une corporation autonome, à la suite d'une décision de l'assemblée générale de la Fédération. Toutefois, le cordon ombilical n'est pas rompu complètement puisque la Fédération est membre de la GRICS et qu'elle a un représentant au sein de son conseil d'administration. La FCSCQ a d'ailleurs droit de regard sur les règlements généraux de la GRICS, avant qu'ils ne soient soumis à ses membres.

Au service des commissions scolaires

Le 5 novembre dernier, la Fédération s'est associée à la GRICS et au ministère de l'Éducation, en conférence de presse, pour faire connaître à l'ensemble de la population sa satisfaction vis-à-vis l'orientation qu'a prise la gestion de l'informatique dans le réseau scolaire.

Comme exemple des services offerts par la GRICS aux 209 commissions qui en sont membres, mentionnons qu'elle possède plus de 40 logiciels de gestion en français sur maxi, mini et micro-ordinateurs, ce qui représente un soutien à plus de 1 200 systèmes (organismes) à travers le Québec. De plus, la GRICS assure depuis quelques mois la diffusion d'un nouveau répertoire informatisé de données en information scolaire et professionnelle conçu par la direction des services complémentaires du ministère de l'Éducation.

En outre, la GRICS développe actuellement BIM, la Banque d'Instruments sur Mesure, à laquelle une cinquantaine de commissions scolaires sont abonnées. BIM offre la possibilité d'interroger la banque centrale sur une foule de données, de l'enrichir éventuellement par des productions locales, d'élaborer des questionnaires et des instruments sur mesure.

Ceux et celles qui seraient intéressés à en connaître davantage sur les activités de la GRICS sont invités à consulter son rapport annuel.

LE CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCES

À la suite de l'augmentation extraordinaire des coûts d'assurance responsabilité pour les hôpitaux, les municipalités et les commissions scolaires, la Fédération a réagi énergiquement en cherchant de nouveaux moyens pour amoindrir cette hausse pour les 130 commissions scolaires qui adhèrent à son programme.

Ainsi, en mai, la Fédération les a rencontrées pour faire le point sur la situation. Plusieurs solutions ont été proposées en vue de minimiser l'augmentation des primes continue à la taux de 9%. La concertation avec les courtiers, près d'une quinzaine de réunions de commissaires scolaires ont été analysées. En outre dans le but d'aider les commissaires scolaires qui devaient aller en soumission publiques, la Fédération a préparé un cahier des charges basé sur le plan d'assurance qui a été offert à toutes les commissions.

Le MEQ absorbe les coûts

Parallèlement à toutes ces interventions, la Fédération a exercé des pressions auprès du MEQ afin de revoir d'août En conséquence, le Ministre a accepté de procéder à une modification de l'allocation budgétaire pour chacune des commissions scolaires afin de considérer les coûts additionnels occasionnés par la taxe de 9%.

De plus, la Fédération et le MEQ ont préparé un mémoire à l'intention du Conseil du Trésor afin que le Ministère puisse tenir compte de l'augmentation des primes dans son allocation aux commissions. Cette intervention a porté fruits puisque le gouvernement s'est engagé à rendre ses subventions en conséquence pour l'exercice 1986-1987.

La Fédération s'est donnée comme objectif de continuer à prendre tous les moyens qui s'imposeront pour revaloriser ce contrat collectif d'assurances et pour suggérer d'autres moyens afin que les commissaires bénéficient au meilleur coût possible de la protection dont elles ont besoin.

LE DROIT D'AUTEUR

Après avoir conclu des ententes avantageuses pour les commissions scolaires en 1984 relativement à la reprographie d'œuvres protégées par le droit d'auteur, les travaux de la Fédération dans ce dossier ont porté plus particulièrement, depuis le printemps dernier, sur les droits de reproduction de documents audiovisuels.

L'objectif obtenu pour les commissions scolaires en financement pour qu'elles puissent avoir les licences nécessaires pour utiliser les documents audiovisuels.

Or, dans un premier temps, la Fédération a obtenu, pour les années antérieures à 1984, que les commissions scolaires puissent conserver les documents audiovisuels déjà reproduits en demandant une licence de reproduction à la Société pour l'avancement des droits audiovisuels (SADA) au coût minimal et symbolique d'un dollar la minute, pour les trois prochaines années.

Dans le même ordre d'idées, la FCSCQ a poursuivi ses négociations avec le ministère de l'Éducation et la SADA en vue d'établir un protocole d'entente et une grille tarifaire applicables à l'achat de licences pour certaines œuvres audiovisuelles.

Allocation de 730 000 $

Par ailleurs, le 24 octobre, le ministre de l'Éducation a confirmé qu'il consentait aux commissions scolaires pour 1985-1986 une allocation supplémentaire de 730 000 $, uniquement pour l'achat de licences d'œuvres audiovisuelles dont l'utilisation est reliée aux services éducatifs dispensés par les commissaires. Il s'agit là du double de la somme qu'il avait annoncée au printemps. Il faut croire que les représentations de la FCSCQ ont atteint leur but.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

[illegible]

LA CONDITION FÉMININE

[illegible]

Un rapport et une recherche

[illegible]

LE MANDAT DES VÉRIFICATEURS

[illegible]

L'EDUCATION DES ADULTES

L'ADAPTATION SCOLAIRE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE

Au cours de la dernière année, la Fédération a continué de participer aux travaux du comité provincial de concertation sur le programme de sécurité routière en milieu scolaire. Rappelons que le mandat du comité est de déterminer le niveau d'implication des divers intervenants dans le développement et la diffusion des programmes de sécurité routière en milieu scolaire.

En 1985-1986, les travaux du comité ont porté principalement sur la participation des adultes dans les brigades scolaires, en plus des dossiers permanents comme la rentrée scolaire, la fête d'automne (Halloween), l'opération printemps (sécurité à bicyclette), la responsabilité civile et les brigades scolaires de sécurité routière.

LE DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE BASE

La Fédération a participé, en mai 1985, à la conférence sectorielle sur le développement sportif de base. Il s'agissait, en fait, d'une avance préparatoire à la Conférence nationale qui aura lieu plus tard en 1986.

La Fédération y a fait valoir qu'on doit reconnaître non seulement la municipalité mais aussi la commission scolaire comme maître d'œuvre dans le domaine du loisir. De à la suite de cette conférence, un comité national de concertation sur le développement sportif de base a été créé sur lequel siège la Fédération. Ce n'est qu'en 1986-1987, après la tenue des autres conférences sectorielles et de la Conférence nationale qu'on pourra porter un diagnostic sur la concertation scolaire-municipale dans le domaine du loisir.

LES RÉGIONS

Depuis 1981, la Fédération s'est dotée, à la demande de l'assemblée générale, d'une structure de fonctionnement permettant une véritable concertation des commissions scolaires et l'établissement d'un réseau efficace de communication avec leur Fédération. Cette structure, basée sur les onze régions administratives du Québec et non plus sur les 21 associations diocésaines, repose sur le leadership des membres du conseil d'administration dans chacun de leur milieu, appuyés par le support technique de la Fédération selon des modalités qui diffèrent d'une région à l'autre. (Voir l'annexe II en page 26).

En effet, dans cinq régions ce support est assuré par des professionnels de la Fédération alors que dans les six autres, des organismes régionaux ont signé des protocoles avec cette dernière pour assurer ce support.

Des actions prioritaires

D'une façon générale au cours de l'exercice 1985-1986, les régions ont tenu des sessions d'information sur les grands dossiers prioritaires de la Fédération. Pour en mentionner quelques-uns, soulignons les activités de concertation et d'information dans le domaine des relations du travail en regard principalement des négociations locales, où on a procédé à la désignation d'un directeur général et d'un directeur du personnel de chaque région pour les représenter au comité aviseur sur les négociations. De plus, des séances d'information ont été organisées dans la plupart des régions sur le nouveau mode de financement des commissions scolaires. Enfin, chaque milieu a fourni un certain nombre d'informations qui ont été d'une grande utilité pour la Fédération dans la mise en œuvre de ses priorités d'action et à propos des services dispensés à ses membres tels la compilation de statistiques sur les élections scolaires, l'intégration des niveaux d'enseignement primaire et secondaire, les protocoles d'intégration du personnel, le transport, le financement, etc.

Par ailleurs, étant donné que la FCSCQ a été désignée comme maître d'œuvre de toute l'organisation des États généraux, il va sans dire que sa phase régionale a constitué une activité majeure pour les régions. En effet, les onze régions de la province ont tenu des rencontres multi-agents pour que soient mises en commun les idées de plusieurs milliers de personnes sur la qualité de l'éducation. Les résultats de ces activités qui ont été compilés dans le document des synthèses régionales qui a servi à enrichir les discussions aux États généraux témoignent du dynamisme et de la nécessité d'une telle structure régionale.

L'administration de la Fédération

L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

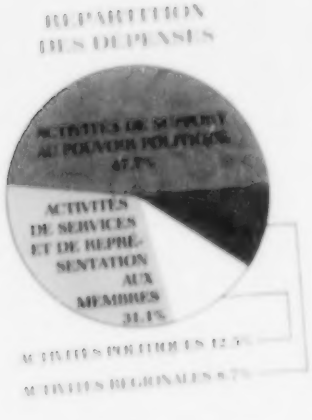

LA GESTION DU PERSONNEL

Annexe I

Le conseil d'administration de la FCSCQ

Région 1 Gaspésie — Bas-Saint-Laurent
* Guy d'Astous
Michel Hughes

Région 2 Saguenay — Lac-Saint-Jean
* André Bergeron
Jacques Tremblay

Région 3 Québec
Normand Boiduc
* Marguerite M. Dorion
Antoine Fradette *(juin à novembre 1985)*
* Gabriel Légaré

Région 4 Trois-Rivières — Centre du Québec
Gilles Boucher
Martial Demers
* Diane Drouin

Région 5 Estrie
René Coupal
Estelle Goheil

Région 6 Montréal-Nord (Laval)
* Adelin Boisclair
Serge Forget
Michel Gratton

Région 7 Montréal-Sud (Longueuil)
Robert Boulanger
* Jacques Chagnon *(juin à novembre 1985)*
* Charles Perron
Raymond Ravenelle

Région 8 Montréal-Centre (Île)
Jeannette A. Masse
* Jacques Mongeau
Marc Sabourin

Région 9 Outaouais
Sylvie Cuillier
Michel Grand-Maître

Région 10 Abitibi-Témiscamingue
Réjean Bilodeau
Jacques Lafrenière

Région 11 Côte-Nord
Ghislaine Couture
Roch Lévesque *(depuis mars 1986)*
Gilles Samson *(juin à décembre 1985)*

Note: Les membres du conseil d'administration dont le nom est précédé d'un astérisque siègent également au bureau de direction de la Fédération.

Annexe II

Les coordonnateurs régionaux

Région 1 Gaspésie — Bas-Saint-Laurent
Alain Doyer

Région 2 Saguenay — Lac-Saint-Jean
Réjean Simard

Région 3 Québec
André Gilbert *(tout le territoire)*
Amatre Lapoise *(territoire de Portage-Tache)*

Région 4 Trois-Rivières — Centre du Québec
Guy Beaudin

Région 5 Estrie
Norman Colgan

Région 6 Montréal-Nord (Laval)
Albert Lanoie *(territoire de Lanaudière)*
Jean-Paul Vermette *(le reste du territoire)*

Région 7 Montréal-Sud (Longueuil)
André Gilbert

Région 8 Montréal-Centre (Île)
Guy Beaudin

Région 9 Outaouais
Lucille Polyin

Région 10 Abitibi-Témiscamingue
Lise Dion

Région 11 Côte-Nord
Simon Lavoie

Annexe III

Les comités et groupes de travail

Les activités politiques

Le comité des États généraux sur la qualité de l'éducation

Thomas Boudreau	*MEQ*
Sylvie Coallier	*FCSCQ, Région de l'Outaouais*
Pierre DeGarie	*ACSQ*
Réal de Goire	*FQDE*
Henri Gervais	*FCPPQ*
Monique Giroux	*CEQ*
Grace Hour	*QAPSB*
Gabriel Légaré	*FCSCQ, Région de Québec*
Michael Pahamba	*PACT*
Michel Paquet	*ADIGECS*
Charles Péron	*FCSCQ, Région de Montréal-Sud*
Harvey Weiner	*PAPT*

Le comité du C.A. sur le financement

Rama Boudreau	*CSR Meilleur*
René Coupal	*Région de l'Estrie (C.A. — FCSCQ)*
Glorianne Couture	*Région de la Côte-Nord (C.A. — FCSCQ)*
Martial Demers	*Région de Trois-Rivières — Centre du Québec (C.A. — FCSCQ)*
Pierre Gabriele	*ADIGECS*
Richard Gélinas	*ACSQ*
Michel Gratton	*Région de Montréal-Nord (Laval) (C.A. — FCSCQ)*
Jeannette A. Masse	*Région de Montréal-Centre (Île) (C.A. — FCSCQ)*
Fernand Roy	*FQDE*
Frank Rochette	*CSR Honoré-Mercier*
Marcel Théorêt	*ADIGECS*
Jacques Tremblay	*Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean (C.A. — FCSCQ)*

Le comité du C.A. sur les négociations

André Bergeron	*Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean*
Gilles Boucher	*Région de Trois-Rivières — Centre du Québec*
Sylvie Coallier	*Région de l'Outaouais*
René Coupal	*Région de l'Estrie*
Glorianne Couture	*Région de la Côte-Nord*
Guy d'Anjou	*Région de la Gaspésie — Bas-Saint-Laurent*
Serge Forget	*Région de Montréal-Nord (Laval)*
Jacques Lafrenière	*Région de l'Abitibi-Témiscamingue*
Raymond Ravenelle	*Montréal-Sud (Longueuil)*
Marc Sabourin	*Montréal-Centre (Île)*

Le comité du C.A. sur la restructuration scolaire

Estelle Gobeil	*Région de l'Estrie*
Normand Bolduc	*Région de Québec*
Glorianne Couture	*Région de la Côte-Nord*
Diane Drouin	*Région de Trois-Rivières — Centre du Québec*
Michel Grand-Maître	*Région de l'Outaouais*
Jeannette A. Masse	*Région de Montréal-Centre (Île)*
Raymond Ravenelle	*Région de Montréal-Sud (Longueuil)*
Marc Sabourin	*Région de Montréal-Centre (Île)*

Le comité du C.A. sur la Fédération

Gilles Boucher	*Région de Trois-Rivières — Centre du Québec*
Guy d'Anjou	*Région Gaspésie — Bas-Saint-Laurent*
Martial Demers	*Région de Trois-Rivières — Centre du Québec*
Marguerite M. Durion	*Région de Québec*
Estelle Gobeil	*Région de l'Estrie*
Michel Grand-Maître	*Région de l'Outaouais*
Jeannette A. Masse	*Région de Montréal-Centre (Île)*

Les activités administratives, pédagogiques et juridiques

Groupes de travail sur la qualité de l'éducation

L'adaptation scolaire

Gilles Bouchard	*CS du Gouffre*
Pierre Boulette	*CS Tardivel*
Sylvie Castonguay	*CS de Port-Cartier*
Marcel Demers	*CS Ancienne-Lorette*
Jacqueline Harvey	*CS Roberval*
Guy Lessard	*CS de Thetford Mines*
Jeannette A. Masse	*CS Jérôme-Le Royer*
Claude Potvin	*CS Des Mille-Îles*

L'éducation des adultes

Jean Bertrand	*TREAQ*
Lucette Chicoine	*CS de Chapais-Chibougamau*
André Delisle	*CS Davignon*
Claude Desmarais	*CR de Chambly*
Maurice Lavallée	*CS de l'Industrie*
Raymond Léger	*CS Des Moissons*
Andre Marchand	*CS Jérôme-Le Royer*

La formation générale

Roch Archambault	*CS Sainte-Croix*
Rémi Blanchard	*CR Saint-François*
Gilbert Boissy	*CS de Broussard*
Gilles Bouchard	*CS de Le Gardeur*
Andrée Dell Aniello	*CS Saint-Exupéry*
Jacques Dubois	*CR Meilleur*
Roland Duplessis	*CEC de Verdun*
Jean-Pierre Filion	*CR de la Maurice*
Michel St-Jacques	*CS de Valleyfield*

La formation professionnelle

Roch Bloom	*CB Orléans*
Jean-Paul Bussières	*CB Lapointe*
Rodrigue Dionne	*CS Saint-Jérôme*
Pierre Légaré	*CB Chaudière*
Marcel Morin	*CS Vallée-de-la-Matapédia*
Georges Pelletier	*CB Pascal-Taché*
Gilles Vallée	*CB Louis-Fréchette*

Les services complémentaires aux élèves

Paul Beaulieu	*CB des Vieilles Forges*
Bernard Desruisseaux	*CSC de Sherbrooke*
Serge Dubé	*CS des Manoirs*
Albert Favreau	*CS de Coaticook*
Louis-Philippe Foucault	*CB Carignan*
Claire Levasseur	*CS de Varennes*
Claude Leyer	*CS de Huntingdon*
Claude Potvin	*CS Des Mille-Îles*

Le groupe de travail sur le financement des commissions scolaires

Roma Boudrias	*CB Meilleur*
Richard Gelinas	*CS Saint-Eustache*
Jocelyn Harvey	*CS d'Alma*
Rosaire Jacques	*CB Chaudière*
Nicole Lafond	*CS Rouyn-Noranda*
Alain Métivier	*CB de Tilly*
Jean-Pierre Ouellet	*CS d'Aylmer*
Jean Ouellette	*CS Baldwin-Cartier*
Frank Rochette	*CB Honoré-Mercier*
Claude Vincent	*CS de Shawinigan*

Le transport scolaire

Jean-Yves Chevalier	*CB Tardivel*
Olivier Gervais	*CB Lapointe*
Denis Hudon	*CB Lignery*
Roger Lefebvre	*CB de Tilly*
Yvon Lévesque	*CB Saint-François*
Gilles Martel	*CB de Chambly*
Rolland Roy	*CS Baldwin-Cartier*

Le groupe de travail sur l'égalité en emploi pour les femmes

Diane Desaulniers	*CA — FCSCQ*
Thérèse Ouellet	*CECQ*
Constance Middleton-Hope	*CSIM*

Les relations du travail

Les conditions de travail des cadres

André Chrétien	*CS du Val d'Or*
Guy d'Anjou	*CS de La Mitis (CA — FCSCQ)*
Jacques Dubois	*CSB Meilleur*
Jean-René Hamel	*CS de Brossard*
Jean-Marie Pepin	*CS de La Jeune Lorette*

Le réseau d'arbitres au comité de recours des cadres

Bernard Bergeron	*CS Port Royal*
Gilles Bujold	*CS La Neigette*
Pierre Gabriele	*CS du Sault Saint-Louis*
Jean-René Hamel	*CS de Brossard*
Michel Hamelin	*CS Les Ecores*
Uriel Boulean	*CS Black Lake-Disraeli*

La délégation de la Fédération au CPNCC

Roger Carette	*CB Chaudière*
Normand Lapointe	*CB Lignery*
Susan Tremblay	*CS Beauport*

Le comité aviseur sur les négociations

Région 1	Denis Chrétien	*CS de Montsegnour-Matte*
	Vincent Ouellet	*CS de Rivière-du-Loup*
Région 2	Ghislain Girard	*CS de Chicoutimi*
	Roch Laroche	*CS d'Arvida*
Région 3	Bienvenue Bourque	*CB Chaudière*
	Uriel Boulean	*CS Black Lake-Disraeli*
Région 4	Gilles Baker	*CB de la Mauricie*
	Denis Lineau	*CS de Victoriaville*
Région 5	Lucien Carrier	*CB de l'Estrie*
	Maurice Patry	*CS La Sapinière*
Région 6	Richard Gosselin	*CS de Sainte-Thérèse*
	Bernard Myette	*CS des Laurentides*
Région 7	Jean Beauchamp	*CS de Huntingdon*
	Jacques Levesque	*CB de Pamaska*
Région 8	Pierre Giroux	*CS Sainte-Croix*
	Gilles Perron	*CS Baldwin-Cartier*
Région 9	Rolland Bérubé	*CB de l'Outaouais*
	Réginald Gagné	*CS d'Aylmer*
Région 10	André Chrétien	*CS de Val d'Or*
	Léopold Noël	*CS d'Amos*
Région 11	Simon Lavoie	*CS de Manicouagan*
	Richard Roy	*CS de Port-Cartier*

Le comité des responsables de l'arbitrage

Serge Bouchard	*CS Des îlets*
Claude Drolet	*CS Ancienne-Lorette*
Céline Gagnon	*CB Lapointe*
Guy Perreault	*CS Jérôme-Le Royer*
Madeleine Perreault	*CS Saint-Jérôme*
Normand Reid	*CS de l'Argile Bleue*
Bernard Roy	*CB Meilleur*
Jocelyn Sévigny	*CB Carignan*

La table de négociation — soutien

Jacques Aubry	*CS de Napierville*
Louise Lavoie	*CS de Charlesbourg*

La table de négociation — PNE

Michel Nadeau	*CS Ancienne-Lorette*

La table de négociation — enseignants

Guy Perreault	*CS Jérôme-Le Royer*

La table de négociation d'intégration

Lucien Carrier	*CB de l'Estrie*

Le réseau d'arbitres patronaux des commissions scolaires membres

Michel Allard	*CS Abitibi*
Jacques Aubry	*CS de Napierville*
Normand Baril	*CS de Trois-Rivières*
Serge Baril	*CR de l'Outaouais*
Rita Barrette	*CS Abitibi*
Gilles Beaudry	*CEC de Verdun*
Delpha Bélanger	*CS de La Jeune Lorette*
Jacques Bherer	*CR Tardivel*
Serge Bouchard	*CR Jean-Talon*
Patrick Boulianne	*CS de La Mitis*
Gilles Bourget	*CR Louis-Fréchette*
Berrnnée Bourque	*CR Chaudière*
Jean-Marc Boutin	*CR de l'Amiante*
Jean-Guy Brais	*CS de Varennes*
Lucien Carrier	*CR de l'Estrie*
Jean-Louis Chabot	*CECQ*
Claude Cloutier	*CS Montcalm*
Jean Cloutier	*CS du Lac-Mégantic*
Pierre Croteau	*CSC de Sherbrooke*
Claude Desmarais	*CR de Chambly*
Adelard Drapeau	*CR du Bas-Saint-Laurent*
Claude Drolet	*CS Ancienne-Lorette*
Bernard Dupuis	*CR Papineau*
Céline Gagnon	*CR Lapointe*
Philippe-André Gaumont	*CR de Vaudreuil-Soulanges*
Yvonnick Gauthier	*CS de Chicoutimi*
Gaétan Genois	*CS Des Îlets*
Richard Gosselin	*CS de Sainte-Thérèse*
André Goupil	*CS de Drummondville*
Roger Grenon	*CR du Golfe*
Michel Hamelin	*CS Les Écores*
Jacqueline Hebien	*CS de Huntingdon*
Jacques Héon	*CR des Vieilles-Forges*
Michel Hervieux	*CS de Le Gardeur*
Jean-Pierre Hillinger	*CR de Chambly*
Jean Huard	*CR des Vieilles-Forges*
Alain Jeanrie	*CS de Laprairie*
Claude Labelle	*CS des Manoirs*
Jacques Laferrière	*CS des Cascades-L'Achigan*
Chantal Laforêt	*CR de Chambly*
Louis Lavoie	*CS de Charlesbourg*
Simon Lavoie	*CS de Manicouagan*
Russell Leduc	*CS de Charlesbourg*
Claude Lefebvre	*CR de Chambly*
Pierre Marier	*CS Chaudière-Etchemin*
Jean-Paul Morin	*CR Des Monts*
Bernard Myette	*CS des Laurentides*
André Paré	*CR Louis-Hémon*
André Pelletier	*CS du Cap-de-la-Madeleine*
Guy Perreault	*CS Jérôme-Le Royer*
Madeleine Perreault	*CS Saint-Jérôme*
Gilles Perron	*CS Baldwin-Cartier*
Normand Reid	*CS de l'Argile Bleue*
Bernard Roy	*CR Meilleur*
Denis Roy	*CS des Manoirs*
Richard Roy	*CS de Pont-Cartier*
Claude Saint-Charles	*CS du Gouffre*
Pierre Saint-Georges	*CS Jérôme-Le Royer*
Jocelyn Sevigny	*CR Carignan*
Michael Sheehan	*CR de la Péninsule*
Nino Siminaro	*CR Lamaudière*
Guy Simon	*CR des Vieilles-Forges*
René Simoneau	*CS Des Mille-Îles*
Guy Tassé	*CR de Tilly*
Jean-François Thibaudot	*CS de Val-d'Or*
Marcel Tremblay	*CS Val-Monts*
Pierre Tremblay	*CR Harricana*
Louise Tucker	*CECQ*
Jacques Turgeon	*CS de Saint-Hyacinthe*
Jacques Veillette	*CR de la Baie-des-Chaleurs*
Bernard Vick	*CS du Sault-Saint-Louis*

Annexe IV

Les contacts et les rencontres de la FCSCQ

La participation aux congrès et aux colloques de divers organismes d'éducation

Congrès de l'Association canadienne d'éducation

Congrès de l'Association du transport écolier du Québec

Congrès de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires

Congrès de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec

Congrès de la Fédération québécoise des directeurs d'école

Colloque du 10e anniversaire sur la déficience mentale (Centre Bel-Essor)

Colloque de l'ADENAP

Colloque international de l'AFIDES

Congrès du Conseil de la langue française

Rencontre avec le Conseil de la langue française

Rencontre avec la Fédération des cégeps

Les organismes dont la Fédération est membre

L'Association canadienne d'éducation

L'Association canadienne d'éducation de la langue française

La Chambre de commerce de la province de Québec

La Commission canadienne pour l'Unesco

Le Conseil du patronat du Québec

L'Institut canadien d'éducation des adultes

La Société des jeux du Québec

Annexe V

Liste de quelques mémoires et avis de la FCSCQ

Position de la FCSCQ sur le projet de règles budgétaires pour l'année 1985-1986 (*document 1101 — mars 1985*).

Énoncé des éléments d'une politique de financement appropriée aux commissions scolaires (fiscalité) — Éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources pour les commissions scolaires — Rapport (*document 1140 — révisé — avril 1985*).

Commentaires relativement au projet de Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (Projet de Loi 37) présentés à la Commission parlementaire (*document 1161 — mai 1985*).

Financement — Rapport de consultation — Énoncé des éléments d'une politique de financement appropriée aux commissions scolaires — éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources pour les commission scolaires — Recommandations (*document 1177 — juin 1985*).

Consultation des commissions scolaires sur la condition féminine (*document 1216 — août 1985*).

Rapport de la consultation sur les négociations locales (*document 1284 — octobre 1985*).

Négociations dans le secteur de l'éducation — Document d'information (*document 1333 — novembre 1985*).

Financement des commissions scolaires — Information sur le nouveau modèle d'allocation des ressources (*document 1384 — février 1986*).

Droits, pouvoirs, et obligations conférés aux commissions scolaires par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (*document 1402 — mars 1986*).

Annexe VI

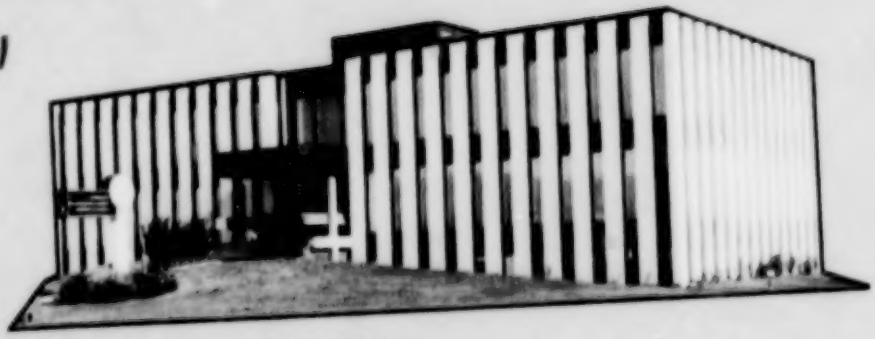

LE PERSONNEL DE LA FCSCQ

La direction générale

Fernand Paradis	*Directeur général*
Claudette Dionne	*Secrétaire du directeur général et du président général*
Martial Carrier	*Directeur général adjoint*
Jean-Gilles Jutras	*Coordonnateur à Coopération Nord-Sud (prêt de services)*
Jean-Marie Thibault	*Agent de gestion financière*
Jacqueline Coulombe	*Agente de bureau*
Céline Dumont	*Agente de bureau*

La direction des communications et le secrétariat général

Ubald Gauthier	*Directeur et secrétaire général*
Francine Sauvageau	*Secrétaire de direction*
Pierre Bertrand	*Conseiller en organisation*
Colette Fortier	*Conseillère en communications*
Fernande Pelletier	*Secrétaire de réunion et gestion documentaire*
Denis Pouliot	*Agent d'information*
Denis Rochette	*Conseiller en arts graphiques et responsable de l'imprimerie*
France Beaupré	*Secrétaire*
Jacques Bélanger	*Magasinier*
France Laferrière	*Téléphoniste-réceptionniste*
Andrée Lapointe	*Agente de bureau*
Florence Lemelin	*Agente de bureau*
Marc-André Morissette	*Technicien de travaux pratiques*

La direction du développement et de la recherche

Martial Carrier	*Directeur*
Jacqueline Laberge	*Secrétaire de direction et du directeur général adjoint*
Pierrette Bordeleau	*Secrétaire (activités régionales)*
Guy Beaudin	*Conseiller en développement et recherche*
Alain Dayer	*Conseiller en développement et recherche*
André Gilbert	*Conseiller technique des régions*

La direction de la gestion des affaires scolaires

Aurèle Hudon	*Directeur*
Carole Larouche	*Secrétaire de direction*
Pierre Caron	*Conseiller en gestion, affaires pédagogiques*
François Hounie	*Avocat-conseil*
André LeBlanc	*Conseiller en gestion, affaires administratives*
Suzanne Marcotte	*Avocate-conseil*
Paule Lebel	*Secrétaire*
Huguette Chabot	*Technicienne en administration — GESDECS*
Louise Desjardins	*Secrétaire — GESDECS*

La direction des relations du travail

Jean-Pierre Hillinger	*Directeur*
Andrée Boulanger	*Secrétaire de direction*
Roland Bégin	*Conseiller à l'application des conventions*
Paul Chrétien	*Conseiller à la négociation — enseignants*
Jules Gagnon	*Conseiller aux conditions de travail — cadres*
Lynne Lapointe	*Conseillère à l'application des conventions*
Clermont Provencher	*Conseiller à la négociation — soutien*
Maurice Villeneuve	*Conseiller à la négociation — PNE*
Claire Carette	*Secrétaire*
Gisèle Gaudreault	*Secrétaire*

Employées temporaires — Support à la négociation

Hélène Bélanger	*Conseillère*
Monique Brunelle	*Conseillère*
Louise Del Vecchio	*Secrétaire*